



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION DE GUYANE

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) garantit à toute personne l'accès à une information gratuite sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés professionnels et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité.

2025



L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Fondé sur des valeurs de proximité, le Service Public Régional de l'Orientation a pour mission de créer un système d'orientation accessible, fluide et personnalisé pour répondre aux besoins et spécificités de chaque individu, qu'il soit jeune, adulte, sans emploi ou en reconversion professionnelle, en situation de handicap ou illettrée...



Un engagement fort porté par la Collectivité Territoriale de Guyane depuis 2022



Un collectif de professionnels qui se forment et qui innove

OBJECTIF PARTAGÉ :

Déploiement d'un service d'orientation sur tout le territoire et pour tous les publics

Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle

Article 22, Loi du 5 mars 2014



Garantir un accès équitable à l'information et à l'orientation



Accompagner les parcours d'orientation, de formation et d'insertion



Renforcer la coordination entre les professionnels de l'orientation

LES
OBJECTIFS



LES ENJEUX



POUR LES PUBLICS

- **Inform**er gratuitement
- **Accompagner** la construction des projets
- **Faciliter** l'accès à la formation
- **Garantir** une égalité d'accès pour tous



POUR LES PROFESSIONNELS

- **Coordonner** les actions
- **Partager** des outils et ressources
- **Renforcer** les compétences
- **Adapter** les réponses
- **Améliorer** la qualité de l'offre

UNE ORGANISATION TERRITORIALE

Une convention cadre :

Définit la stratégie de mise en œuvre du SPRO

Une charte régionale :

Définit l'organisation du SPRO et formalise les engagements des partenaires

Un comité de pilotage réunissant les membres de droit avec 2 missions :

- organiser, structurer et assurer la mise en réseau des acteurs du SPRO
- mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions conduites dans le cadre du SPRO

Des groupes de travail :

membres de droit, membres associés, partenaires locaux, acteurs des bassins, tout autre acteur apportant une contribution sur une thématique donnée y participent

Le droit à l'orientation tout au long de la vie est un enjeu fondamental de la construction des parcours professionnels pour les jeunes et les actifs de demain !



Des commissions locales :

- fédérer les acteurs locaux du SPRO
- animer les réunions entre les acteurs
- décliner le plan d'action SPRO sur chaque bassin

Un séminaire annuel :

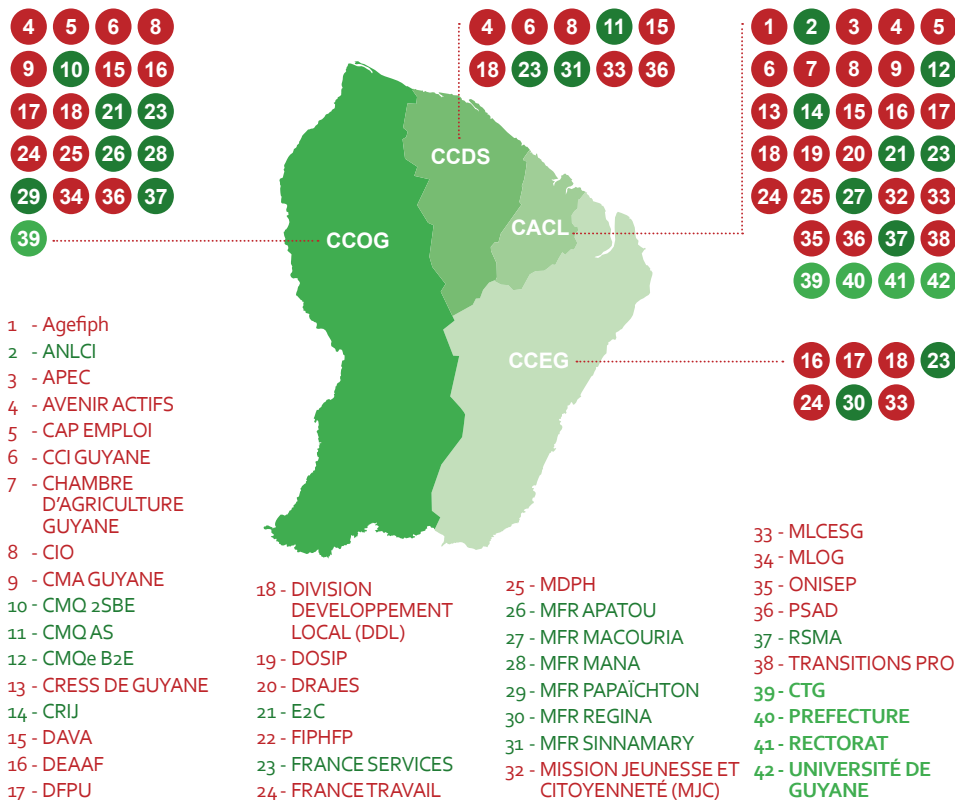
Temps fort de mise en réseau et de fédération des membres du SPRO :

- présenter le bilan des actions SPRO de l'année
- co-construire le plan d'action à venir

LES ACTEURS DU SPRO



Les acteurs du SPRO sont les membres de droit et les membres associés (signataires de la charte), ainsi que les partenaires locaux et techniques.



● Membres de droit ● Membres associés ● Services de l'Etat

Les partenaires locaux et les partenaires techniques sont des structures implantées sur les différents bassins du territoire, proposant services d'accueil, information et orientation :

- Les structures d'insertion par l'activité économique,
- Les associations,
- Les communes et les EPCI,
- Les opérateurs de compétences,
- Les services de l'État,
- Les employeurs.



Téléchargez
l'annuaire
SPRO